

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Une année qui démarre sous une nouvelle impulsion

## ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 215<sup>e</sup> séance du conseil d'administration

## NOUVELLES DE L'OFFICE

- Une nouvelle impulsion pour la politique gouvernementale À part entière
- Un projet interministériel d'envergure : Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées
- Parution d'un quatrième rapport sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la loi
- Cyberbulletin Passerelle : les besoins impérieux en matière de logement
- Appel de propositions pour le Programme de subventions à l'expérimentation
- Personnes handicapées au Québec en chiffres

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Une année qui démarre sous une nouvelle impulsion



Monsieur Daniel Jean

En ce début d'année 2022, j'aimerais tout d'abord vous transmettre mes plus sincères vœux de bonheur et de santé. Que cette année vous apporte, à vous et à vos proches, de nombreux moments mémorables et de qualité qui sauront éclipser les nombreux inconvénients vécus lors des deux dernières années de pandémie.

J'espère également que la nouvelle année permettra de concrétiser plusieurs projets et initiatives visant à réduire les obstacles persistants à la participation sociale des personnes handicapées. À ce propos, la politique gouvernementale À part entière demeure pertinente et permet de favoriser de telles actions.

Les différents partenaires gouvernementaux, municipaux et associatifs de l'Office l'ont récemment reconnu et croient, tout comme moi, à l'importance de renouveler la mobilisation et de mettre en œuvre une action gouvernementale concertée, forte et intégrée en ce sens.

Or, je suis heureux de vous annoncer que le résultat de cette mobilisation se manifeste aujourd'hui dans le plan d'engagements intitulé Une action concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière, qui vient d'être adopté par le Conseil des ministres. Ce plan met de l'avant des engagements et des initiatives qui, à terme, ont un réel potentiel de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille ainsi que d'améliorer significativement leur vie. Pour les trois prochaines années, l'Office travaillera d'arrache-pied, en collaboration avec ses différents partenaires, afin de réaliser ces engagements et ainsi poursuivre la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière.

En plus des douze engagements portant sur des secteurs névralgiques précis, le plan mise également sur un nouveau projet interministériel d'envergure sous la responsabilité de l'Office. Il s'agit du projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées qui vise, comme son nom l'indique, à documenter et à identifier des pistes de solution afin d'améliorer la réponse à ces besoins essentiels. À cela s'ajoutent les différents plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, qui doivent être produits par de nombreux ministères, organismes publics et municipalités. Ces plans constituent des outils privilégiés afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Rappelons à cet égard que leur pertinence s'est accrue en mai dernier, alors qu'un décret est venu préciser les éléments qui doivent être inclus dans ces plans.

C'est donc sous ces trois piliers de mobilisation que le plan d'engagements 2021-2024 propose de poursuivre la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière pour les années à venir. Je suis confiant que cette nouvelle impulsion permettra au Québec de devenir une société toujours plus inclusive.

Merci et bonne lecture!

À lire aussi dans ce numéro :

- Retour sur la dernière séance du conseil d'administration;
- Parution d'un document sur les dispositions à portée inclusive de la loi;
- Parution d'un nouveau cyberbulletin Passerelle, portant sur les besoins impérieux en matière de logement.

---

## ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 215<sup>e</sup> séance du conseil d'administration

Les 14 et 15 décembre derniers se tenait la 215<sup>e</sup> séance du conseil d'administration de l'Office, sous la présidence de madame Frances Champigny.

Lors de cette séance, les membres ont adopté :

- le Bilan 2019-2020 de la mise en œuvre de la politique À part entière;
- le Bilan 2017-2020 sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la loi.



Quelques membres du conseil d'administration lors de la 215<sup>e</sup> séance.

Des échanges ont également porté sur l'un des deux projets interministériels menés par l'Office, soit celui Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées. Des discussions ont aussi eu lieu sur la mise en œuvre de la loi et de la politique À part entière.

Les membres du conseil d'administration sont très engagés et toujours disposés à acquérir de nouvelles connaissances leur permettant de bien exercer leur rôle d'influence. La deuxième journée de la séance a été particulièrement appréciée et riche en échanges, puisque les membres du conseil ont pu assister à une formation sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires. Monsieur Denis Marsolais, curateur public, est venu présenter la Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité, tandis que monsieur Philip Rizcallah, président-directeur général de Normes et accessibilité Canada, a tracé le portrait de son organisation.

### Un cocktail en l'honneur du président sortant

Un cocktail a clôturé la première journée de séance du conseil d'administration. Les membres ont souligné la contribution du président sortant, monsieur Martin Trépanier, en poste de 2007 à 2021. Malgré les règles sanitaires à respecter en raison de la pandémie, l'occasion était la bienvenue pour toutes et tous de se réunir, à l'approche des Fêtes, pour lever un verre aux quatorze années d'engagement exceptionnel de monsieur Trépanier. Des membres du conseil qui ne pouvaient être présents ainsi que l'ancienne directrice générale, madame Anne Hébert, ont également pris part au cocktail en mode virtuel. Un mot de reconnaissance enregistré par monsieur Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, a pu être visionné par toutes les personnes présentes à l'événement.



Cocktail surprise en l'honneur de Martin Trépanier.

---

## NOUVELLES DE L'OFFICE

### Une nouvelle impulsion pour la politique gouvernementale À part entière

Le Conseil des ministres vient d'adopter un plan d'engagements qui vise à poursuivre, jusqu'en 2024, la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Intitulé Pour une action concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière, ce plan est le fruit d'une importante mobilisation des divers partenaires gouvernementaux et municipaux de l'Office. Il propose une action gouvernementale forte et coordonnée et contient des engagements porteurs qui ont le potentiel de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille ainsi que d'améliorer significativement leur vie.

Inspiré par une vision gouvernementale qui prône une responsabilisation et une approche concertée de la part des diverses organisations publiques et municipales, le plan d'engagements 2021-2024 s'appuie sur trois piliers de mobilisation :

- douze engagements dans des secteurs névralgiques;
- Le projet interministériel d'envergure Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées;
- L'importance des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, produits par les ministères, les organismes publics et les municipalités assujettis. En tout, il s'agit donc de 4 000 mesures prévues chaque année dans près de 200 plans d'action.



## Des initiatives porteuses

Le plan d'engagements 2021-2024 comporte une série d'engagements qui ciblent des secteurs névralgiques dans lesquels il importe d'agir, tels que l'accès aux bâtiments, les communications, l'emploi, le logement et le transport, entre autres choses. La mobilisation des divers partenaires gouvernementaux et municipaux de l'Office a ainsi permis de proposer des actions porteuses qui permettront de réduire significativement les obstacles présents dans ces secteurs.

À ces engagements s'ajoute un nouveau projet interministériel mené par l'Office et ses partenaires. Le projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées, propose qu'une analyse approfondie du financement, de l'organisation et de la coordination de 31 programmes qui contribuent à répondre aux besoins essentiels, soit ainsi effectuée. Il permettra de trouver des pistes de solutions en vue d'améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées en lien avec les activités à domicile, le logement, les communications et les déplacements. Lisez l'article à ce sujet dans ce numéro d'Express-0 pour en apprendre davantage sur ce projet.

## Le plan d'action annuel : un outil privilégié afin de réduire les obstacles

Le plan d'engagements 2021-2024 mise une fois de plus sur la responsabilisation des différentes organisations gouvernementales et municipales afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. À cet égard, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, que certains de ces partenaires doivent produire annuellement, constitue l'outil privilégié afin d'identifier et réduire concrètement les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, que ce soit sur le plan national, régional ou local. Soulignons à ce propos l'apport de ces organisations, qui est essentiel pour accomplir la vision d'une société plus inclusive et améliorer significativement la vie des personnes handicapées et de leur famille.

Rappelons également que le gouvernement a récemment renforcé cet outil, en prenant un décret à son sujet en mai dernier. Celui-ci est en effet venu préciser les éléments qui doivent être inclus dans les plans

d'action à l'égard des personnes handicapées, ce qui permet aux organisations de mieux comprendre les résultats attendus par cet exercice.

### **Des leviers d'importance**

Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées constituent un important levier pour prévenir et réduire les obstacles à la participation sociale. En effet, plus de 180 organisations, dont les établissements du Réseau de la Santé et des Services sociaux, produisent des plans. Chaque année, ces organisations planifient plus de 4 000 mesures pour favoriser la participation sociale.

## **Le plan d'engagements : le résultat d'une mobilisation et d'une concertation renouvelées**

Le plan d'engagements 2021-2024 a été élaboré sous la coordination de l'Office, avec la collaboration de ses divers partenaires gouvernementaux et municipaux. L'approche et l'esprit de la démarche ont également fait l'objet d'une présentation auprès des principaux regroupements issus du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées, qui a reconnu par le passé la pertinence de poursuivre la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière. Nous remercions par ailleurs la participation de ces derniers à une consultation sur les obstacles persistants. Cette démarche a permis de bien cibler les secteurs d'activités névralgiques dans lesquels l'intervention gouvernementale devient prioritaire.

### **Des retombées concrètes et documentées**

Le plan d'engagements présente également plusieurs initiatives gouvernementales actuelles qui adoptent une approche inclusive, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte de l'ensemble des besoins de la population, y compris de ceux des personnes handicapées. De telles initiatives contribuent significativement à l'atteinte des résultats de la politique.

Plus qu'une nouvelle impulsion pour la politique gouvernementale À part entière, le plan d'engagements 2021-2024 vise ainsi à instaurer des retombées concrètes et positives dans la vie des personnes handicapées et de leurs proches. Ses résultats seront documentés et analysés par l'Office, qui est responsable du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique gouvernementale À part entière. Rappelons qu'il est appuyé, à cet égard, par un comité composé de membres de son conseil d'administration ainsi que de représentantes et représentants issus notamment d'organismes nationaux du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées.

## **Un projet interministériel d'envergure : Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées**

Comme présenté dans l'article Une nouvelle impulsion pour la politique gouvernementale À part entière, la poursuite de la mise en œuvre de la politique À part entière pour les années 2021 à 2024 traduit la forte volonté du gouvernement d'agir de façon concertée. Afin de réduire les obstacles persistants à la

participation sociale des personnes handicapées, l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées se veut forte, coordonnée et intégrée.

Pour ce faire, plus de quinze ministères et organismes publics s'investissent notamment dans deux projets interministériels d'envergure. Ceux-ci sont étroitement associés l'un à l'autre. Ils font écho à des obstacles mis de l'avant dans la politique. Il s'agit des projets de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services et Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées. Ces deux projets s'effectuent sous la coordination de l'Office, en partenariat avec les ministères et les organismes concernés.



Express-0 vous présente ici les grandes lignes du projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées.

### Un projet complémentaire au projet de simplification

Pour répondre aux besoins des personnes handicapées et de leur famille, le Québec compte sur un important dispositif, dont 174 programmes et mesures qui s'adressent spécifiquement à celles-ci. En 2018-2019, les ministères et organismes publics ont investi un minimum de 11,2 milliards dans le cadre de ces programmes et mesures. Bien que cette offre de services représente un acquis important, les personnes handicapées peuvent encore rencontrer des difficultés à obtenir des services. Par exemple :

- Les services sont parfois en quantité insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins;
- Il y a parfois des délais d'attente;
- Il existe des disparités dans l'offre selon le lieu de résidence, l'âge et le type d'incapacité des personnes handicapées.

En conséquence, cela implique, entre autres, des coûts supplémentaires pour les personnes handicapées.

En complémentarité avec le Projet de simplification des démarches d'accès, l'Office a ainsi élaboré le projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées. Rappelons que la réponse aux besoins essentiels renvoie aux résultats attendus de la politique que sont :

- la possibilité de réaliser pleinement les activités permettant de vivre à domicile;
- de se loger adéquatement dans un lieu librement choisi;
- de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui;
- de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût.



La réadaptation fait aussi partie du projet. Elle est à la fois préalable et intimement liée aux programmes et mesures qui participent à la réponse à ces besoins essentiels.

## Les objectifs du projet

Le projet porte sur 31 programmes et mesures qui contribuent à répondre aux besoins essentiels mentionnés ci-dessus.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Évaluer l'écart entre les besoins essentiels des personnes handicapées et l'offre de programmes et de mesures qui leur sont destinés;
- Identifier les causes de cet écart (financement et organisation des programmes et des mesures, liens entre eux et coordination, etc.);
- Proposer des pistes de solutions pour améliorer la réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées.

### Quelques exemples de programmes sur lesquels porte le projet :

- Programme d'adaptation de domicile;
- Programme d'adaptation de véhicules pour les personnes handicapées;
- Programme de soutien aux familles;
- Services de soutien à domicile : aide à domicile et services professionnels;
- Programmes d'aides visuelles et d'aides auditives;
- Services de réadaptation en santé mentale, en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme.

### En rappel : le Projet de simplification

Le Projet de simplification vise à simplifier les démarches d'accès aux nombreux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Pour en savoir plus sur ce projet, nous vous invitons à consulter notre article C'est parti pour la mise en œuvre du Projet de simplification.

La mise en ligne d'une section Web regroupant les principaux programmes et services destinés aux personnes handicapées sur Québec.ca a été la première concrétisation de ce vaste projet.

Consultez cet espace Web au Québec.ca/personneshandicapées.

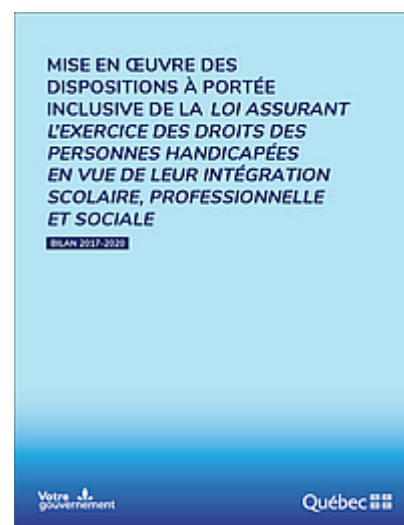
## Parution d'un quatrième rapport sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la loi

Nous avons publié récemment un quatrième rapport sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi). Ce rapport couvre la période d'avril 2017 à mars 2020.

Rapport sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi).

Ces dispositions sont les suivantes :

- la promotion auprès des établissements d'enseignement, dans les programmes de formation, d'éléments relatifs à l'adaptation des interventions et des services;
- l'accès aux documents et aux services offerts au public;
- les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées;
- la clause d'impact sur les personnes handicapées;
- le processus d'approvisionnement en biens et services accessibles;
- les plans de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.



Précisons que ces dispositions de la Loi visent à mettre en place, dès le départ, un environnement physique et social qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population, incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille.

### Principaux constats

Ce rapport met en lumière les réalisations de l'Office et de ses partenaires concernant ces dispositions à portée inclusive. Il permet de constater des progrès dans l'accès aux documents et aux services offerts au public, la production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, la clause d'impact et l'approvisionnement accessible.

À titre d'exemple, le nombre de mesures prévues dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées réalisées ou partiellement réalisées par les ministères et les organismes publics concernant l'accès aux documents et aux services est en hausse, en passant de 481 en 2016-2017 à 647 en 2018-2019. L'Office a également publié, en 2019, un deuxième bilan sur la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Le rapport montre également qu'en 2019-2020, le taux de production des plans d'action annuels a atteint un taux record de 97 % (c. 96 % en 2017-2018), tandis que la qualité de ces plans d'action continue aussi de s'améliorer. À cet égard, le deux tiers (67 % c. 61 % en 2018-2019) des plans d'action produits par les



ministères et organismes publics et les municipalités sont de bonne (25 %), de très bonne (29 %) ou d'excellente qualité (13 %).

Cependant, des retards sont observés dans la mise en œuvre de deux dispositions législatives. Il s'agit de l'inclusion d'éléments dans les programmes de formation pour l'adaptation des interventions et des services, et de la production des plans de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.

Enfin, le rapport recommande au ministre responsable d'assurer la production et le dépôt à l'Assemblée nationale en 2022 d'un troisième rapport indépendant sur la mise en œuvre de la Loi. Celui-ci permettrait de fournir des orientations en vue d'une mise en œuvre optimale de la Loi.

Pour en savoir plus, consultez le rapport sur la mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi.

## Cyberbulletin Passerelle : les besoins impérieux en matière de logement

La nouvelle édition du cyberbulletin Passerelle présente des données portant sur les besoins impérieux en matière de logement au sein de la population québécoise avec et sans incapacité. Elles proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) <sup>1</sup> de 2017 de Statistique Canada.

Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement si sa situation répond à deux critères. Tout d'abord, il occupe un logement qui n'est pas acceptable, c'est-à-dire qui n'est pas de taille convenable, n'est pas de qualité ou n'est pas abordable. Ensuite, le ménage ne peut pas se procurer un autre logement acceptable dans sa localité sans dépenser 30 % ou plus de son revenu total avant impôt.



Les données indiquent que les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement. Les personnes avec incapacité âgées de 35 à 64 ans sont particulièrement touchées.

De plus, la proportion de personnes concernées par cette situation augmente avec la gravité de l'incapacité et dépend aussi du type d'incapacité. La proportion la plus élevée s'observe chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale.

Les données permettent également d'observer que les personnes avec incapacité se retrouvent davantage en situation de besoins impérieux en matière de logement que les personnes sans incapacité, et ce, peu importe le niveau de revenu du ménage. Le même constat s'applique aussi aux personnes avec incapacité vivant seules. Enfin, le quart des personnes avec incapacité vivent dans un logement qui n'est pas abordable.

Pour en apprendre davantage sur le sujet, nous vous invitons à consulter le numéro de décembre 2021 de Passerelle, volume 13, numéro 3.

1. Les personnes avec incapacité visées par l'ECL de 2017 ont été identifiées non seulement par la présence d'une difficulté ou d'un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais aussi parce qu'elles sont limitées dans leurs activités. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, cette population correspond à la définition de personnes handicapées de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

## Appel de propositions pour le Programme de subventions à l'expérimentation

L'Office procède à un appel de propositions pour le volet Expérimentation de son Programme de subventions à l'expérimentation (PSE).

Cet appel de propositions s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs de même qu'à toute personne possédant les compétences professionnelles pour mener à bien un projet d'expérimentation.



Un projet admissible devra porter sur la conception, l'essai, l'amélioration ou l'évaluation de biens ou de services susceptibles d'accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Les personnes intéressées ont jusqu'au **4 avril 2022, à 16 h 30**, pour déposer une proposition.

Pour soumettre un projet, consultez les modalités relatives au Programme de subventions à l'expérimentation.

## Personnes handicapées au Québec en chiffres

De nouveaux tableaux présentant des statistiques sur la situation des personnes handicapées au Québec sont maintenant disponibles sur notre site Web.

Ces tableaux présentent les données les plus récentes sur :

- les conditions de vie des personnes handicapées;
- leurs besoins essentiels;
- l'exercice de leurs rôles sociaux.



Plus précisément, ils documentent différents aspects de la situation des personnes handicapées, tels que la scolarité, l'emploi, le revenu, etc.

En plus d'être un outil convivial, ces tableaux visent à rendre disponibles des données détaillées en lien avec les résultats attendus de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Ces données sont tirées de différentes enquêtes disponibles, notamment de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, ou de données administratives en provenance de ministères et d'organismes publics.

Pour en savoir plus, découvrez l'ensemble de ces statistiques dans notre section Personnes handicapées au Québec en chiffres.

